



Le Saint-Siège

PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE DES AMBASSADEURS DE
GRENADE, GAMBIE, BAHAMAS, SUISSE, CABO VERDE, ISLANDE, TURKMÉNISTAN, MALTE,
QATAR, ESTONIE

DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS

*Salle Clémentine
Jeudi 13 décembre 2018*

[Multimédia]

Excellences,

Je suis heureux de vous recevoir à l'occasion de la présentation des Lettres par lesquelles vous êtes accrédités comme ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de vos pays auprès du Saint-Siège: Suisse, Malte, Bahamas, Cabo Verde, Estonie, Islande, Turkménistan, Grenade, Qatar et Gambie. Je vous prie de bien vouloir transmettre mes sentiments d'estime à vos chefs d'Etat respectifs, ainsi que l'assurance de mes prières pour eux et pour vos compatriotes.

Cette année, comme vous le savez, marque le centième anniversaire de la fin de la Première guerre mondiale, une tragédie aux proportions immenses que mon prédécesseur, le Pape [Benoît XV](#), n'a pas hésité à définir de [«massacre inutile»](#). Puissent les leçons tirées des deux grandes guerres du vingtième siècle, qui ont conduit à la naissance de l'organisation des Nations unies, continuer de convaincre les peuples du monde et leurs dirigeants de l'inutilité des conflits armés et de la nécessité de résoudre les controverses à travers un dialogue patient et des négociations. Je forme le souhait, soutenu par la prière, que la mission que vous entreprenez à présent au service de vos pays respectifs contribuera au noble objectif de «consolider cette paix entre [tous les hommes], dans la justice et l'amour, et [d']en préparer les moyens» (Conc. œcum. Vatican II, Const. past. [Gaudium et spes](#), n. 77).

La communauté internationale vient de célébrer également un autre anniversaire important: il y a

soixante-dix ans ce mois-ci, a eu lieu l'adoption de la Déclaration universelle des Nations unies sur les droits de l'homme. Ce document fondamental continue de guider les efforts de la diplomatie internationale pour garantir la paix dans le monde et promouvoir le développement intégral de chaque individu et de tous les peuples. En effet, les deux objectifs sont indissociables. Dans ses tous premiers mots, la Déclaration établit que «la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde» (Préambule).

En ces temps de profonds changements sociaux et politiques, l'engagement en vue de ce principe de la part des gouvernements et des peuples ne peut manquer. Il est essentiel que le respect de la dignité humaine et des droits humains inspire et oriente tous les efforts en vue d'affronter les graves situations de guerre et de conflits armés, de pauvreté opprimante, de discrimination et d'inégalité qui accablent notre monde et qui ont contribué, ces dernières années, à la crise actuelle des migrations de masse. Aucune solution humanitaire efficace à ce problème pressant ne peut ignorer notre responsabilité morale, avec l'attention due au bien commun, pour accueillir, protéger, promouvoir et intégrer ceux qui frappent à nos portes à la recherche d'un avenir sûr pour eux-mêmes et pour leurs enfants (cf. [*Message pour la journée mondiale de la paix, 2018*](#), n. 4). Pour sa part, l'Eglise est engagée à travailler avec tous les interlocuteurs responsables dans un dialogue constructif, visant à proposer des solutions concrètes à ce problème humanitaire urgent, ainsi qu'à d'autres, dans l'objectif de préserver des vies humaines et la dignité, en soulageant les souffrances et en promouvant un développement authentique et intégral.

Chers ambassadeurs, alors que vous commencez votre mission près le Saint-Siège, je vous adresse tous mes vœux, accompagnés de ma prière, et je vous assure de la sollicitude constante des différents bureaux de la Curie romaine pour vous assister dans l'accomplissement de vos responsabilités. Sur vous et sur vos familles, sur vos collaborateurs et sur tous vos compatriotes, j'invoque de tout cœur les Bénédiction de Dieu, source de joie et de paix.